

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Une revalorisation des APL au 1er octobre 2021

Publié le 12 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : © lucid_dream -
stock.adobe.com

Une légère hausse des aides personnalisées au logement (APL) de 0,42 % est attendue au 1^{er} octobre 2021. Leur montant sera actualisé en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^e trimestre 2021.



Ajouter à mon calendrier (<https://www.service-public.fr/particuliers/download-echeance-actu-ics-calendar/A15080>)

Cet indice publié par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) le 13 juillet 2021, s'établit à 31,12, ce qui représente une hausse annuelle du loyer de 0,42 %. Les aides vont donc augmenter de 0,42 % au 1^{er} octobre 2021. Cette hausse fait suite à un gel de leur revalorisation en 2018 et à une désindexation des APL sur l'IRL inscrite dans les lois de finances 2019 et 2020.

Textes de loi et références

- Article L823-4 du Code de la construction et de l'habitation [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038814914/)
- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038814914/)
- Arrêté du 27 septembre 2019 relatif au calcul des aides personnelles au logement et de la prime de déménagement [↗](#)
- (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039160329/2021-08-03/>)

Et aussi

- Allocations logement
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360>)
- Aide personnalisée au logement (APL)
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006>)
- Indice de référence des loyers (IRL) : quelle hausse au 2^e trimestre 2021 ?
- (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15055>)